



Information de sécurité sur la contamination de ventilateurs, éléments de construction et composants

59.9.600.0248
12.12.2018 PLA
Page 1 de 3

L'installation décrite dans la suite a été décontaminée et est exempte de substances à risque de pollution de l'environnement et dangereuses pour la santé

Désignation de l'installation /
du composant: _____

N° de série / machine _____ Numéro de la
réclamation (QA/SV) _____

Déclaration du fluide pompé:

description de danger pour dangers physiques selon la directive CE 1272/2008 (règlement SGH)

Nom de la substance	Codage	Mot de signalisation	Indication de danger	Classe / catégorie de danger	Indications supplémentaires

Description des dangers pour la santé selon la directive CE 1272/2008 (règlement SGH)

Nom de la substance	Codage	Mot de signalisation	Indication de danger	Classe / catégorie de danger	Indications supplémentaires

Déclaration du produit de nettoyage:

Description des dangers pour la santé selon la directive CE 1272/2008 (règlement SGH)

Conc. [%]	Désignation / substance	Classement UE de la substance	SGH peau	SGH œil	Indications supplémentaires

Fluide de rinçage _____

Remarque _____

Société exp.	_____	Contact	_____
Adresse	_____	Tél.	_____
Code postal / localité	_____	Fax	_____

Signature de la personne responsable

Nom: _____
Fonction: _____

_____ Date

_____ Signature

Déclaration de responsabilité

Adresse de livraison:
Piller Blowers & Compressors GmbH
Nienhagener Str. 6
37186 Moringen

Adresser la réponse / les questions à:
Piller Blowers & Compressors GmbH
Dépt After Sales
Nienhagener Str. 6
37186 Moringen

Monsieur Reinhardt
Tel.: 0049 5554 201 269
E-Mail: Georg.Reinhardt@piller.de

Domaine d'application et but

Au sens de la directive 2009/104/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé ainsi que le règlement de sécurité de fonctionnement, nous, Piller Blowers & Compressors GmbH, sommes en tant que contractant tenus de protéger nos collaborateurs des dommages au sein de nos sites de fabrication ainsi que lors de nos montages en extérieur.

La déclaration de décontamination jointe 59.9.600.0248 sert à notre information et protection en tant que contractant à propos de la contamination possible des ventilateurs, éléments de construction ou composants envoyés pour réparation. Sur base de cette information, il doit être possible pour le contractant de prendre les mesures de protection nécessaires lors de l'exécution de travaux de maintenance et de réparation ainsi que lors de l'analyse de dommages.

La prise en charge des ventilateurs, éléments de construction ou composants qui arrivent chez nous sans déclaration de décontamination remplie de manière plausible sera refusée et ils seront immédiatement renvoyés à l'expéditeur aux frais de celui-ci.

Les mêmes principes s'appliquent en cas de réparations sur site. Ici également, nos collaborateurs ne commenceront pas les travaux tant qu'une déclaration de décontamination remplie de manière plausible n'aura pas été présentée. En cas de réparations, notre service après-vente doit, en plus de la décontamination, être informé à l'avance des conditions d'environnement régnantes, afin que le collaborateur puisse être équipé de l'équipement de protection personnelle (EPP) nécessaire.

En annexe, vous trouverez la déclaration de décontamination en tant que document PDF à télécharger.

Préparation de l'expédition

Une déclaration de décontamination doit être remplie avant l'expédition de ventilateurs, éléments de construction ou composants, afin que les mesures appropriées puissent être prises pour l'expédition au sens des ADR.

Une copie de la déclaration de décontamination remplie doit être jointe aux documents de livraison. Un exemplaire supplémentaire doit être fixé de manière résistant aux intempéries et bien visible sur le ventilateur, l'élément de construction ou le composant.

Avant l'expédition de groupes, les prescriptions d'expédition mentionnées dans le mode d'emploi respectif doivent être respectées, par exemple:

- vidanger les fluides d'exploitation
- fermer toutes les ouvertures de manière étanche à l'air
- emballer dans les règles de l'art

- expédition dans un récipient de transport approprié